



CAEN du 11 octobre 2017-Déclaration FSU

Il n'aura fallu que quelques mois pour que le nouveau gouvernement montre son vrai visage en attaquant pêle-mêle les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités et les agents des services publics. En ce qui concerne les fonctionnaires, les prévisions de 120 000 suppressions de postes sur 5 ans, le nouveau gel du point d'indice, le retour de la journée de carence et l'augmentation de 1,7% de la CSG dont les modalités de compensation annoncées sont à ce jour toujours inconnues...auront réussi à former une unité historique puisque l'ensemble des organisations syndicales ont appelé à la grève et aux manifestations mardi 10 octobre. Dans notre académie, cette journée a été un fort moment de mobilisation avec plus de 15000 manifestants dans les différents cortèges.

A cela s'ajoute la suppression brutale d'un tiers des emplois aidés dans les écoles et établissements de l'académie- sans même compter ceux qui relèvent des collectivités territoriales -ce qui met à mal la qualité du service public. Ces personnels sont plongés dans une précarité encore accrue et l'annonce, dans le projet de budget, de la suppression de 2600 postes dans le second degré ne fait qu'aggraver la situation.

Enfin, le dernier rapport de la Cour des Comptes, à partir du constat des insuffisances du remplacement (ce que nous pointons régulièrement) en profite pour proposer de nouvelles dégradations du statut au lieu de poser la seule vraie question, celle des difficultés de recrutement dans une profession devenue extrêmement peu attractive, avant tout faute de salaire satisfaisant.

Pour la FSU, ces attaques contre les services publics et les personnels sont inacceptables et témoignent d'une vision rétrograde de l'organisation de la société.

Pour ce qui est du bilan de cette rentrée dans le 1er degré, la mise en place précipitée et très tardive des CP dédoublés au détriment du dispositif PDM, a désorganisé le fonctionnement des écoles. Nous dénonçons le fait que cette mesure mise en œuvre dans les écoles en REP+ se soit faite en ponctionnant des postes en REP. L'obligation de résultats, 100% de lecteurs en fin de CP, ne peut pas être imposée aux PE. Pour la FSU, la réussite de tous les élèves reste la priorité des enseignants qui sont mobilisés au quotidien pour atteindre cet objectif et pas seulement au CP. La question de la réussite de nos élèves nécessite de baisser les effectifs, notamment en maternelle.

Les aides administratives à la Direction ont fait la preuve que les missions qu'elles remplissent sont devenues indispensables pour rendre l'école bienveillante et accueillante comme le préconise le ministre de l'Éducation Nationale. Le non renouvellement de ces contrats, du jour au lendemain, a provoqué un sentiment d'incompréhension et de colère chez les collègues chargés de direction. La simplification des tâches administrative tant espérée, tant attendue s'éloigne avec la fin des contrats aidés. Les conditions de travail des chargés d'école continuent de se dégrader.

Dans le second degré, cette rentrée se traduit par un assouplissement de la réforme du collège à peu de frais ; cela encourage la mise en place d'options "Low Cost" reposant sur le financement local et le rôle des chefs d'établissement, ceci à des fins d'affichage politique. Si le Ministre a communiqué largement sur la réouverture des enseignements mis à mal l'an dernier, la réalité est en effet tout autre, la majorité des sections n'ayant pas été rétablie ou alors avec des horaires très faibles.

En lycée, faute de moyens suffisants, les classes sont cette année encore particulièrement chargées. En outre, la quasi-suppression du redoublement fin seconde, entraîne un gonflement des sections STMG qui interroge quant aux conditions de réussite des élèves et à leur avenir. Ces classes sont de plus en plus difficiles à gérer au quotidien pour les personnels de l'Éducation Nationale, des élèves en grande difficulté ont été envoyés dans ces formations, faisant de fait de la série STMG, une série

de relégation des élèves en difficulté. Sans des moyens plus importants permettant des dédoublements et sans une réelle prise en charge de la difficulté de ces élèves, les enseignants et la FSU craignent des échecs importants au baccalauréat et des situations de décrochage.

En LP, les réductions de capacité et les mises en veille de nombreuses sections sont la conséquence de l'orientation forcée en seconde générale d'élèves en difficulté, alors que les familles souhaitaient une formation professionnelle sous statut scolaire. Les pressions des principaux de collège sur ces familles, afin qu'elles acceptent d'affecter leurs enfants en seconde générale ne sont pas admissibles. D'autant plus que, comme les années précédentes, des élèves issus de seconde générale ont réintégré la voie professionnelle par le biais des passerelles « seconde générale-première professionnelle ». Ces réorientations démontrent l'échec de l'orientation post troisième pour ces élèves en difficultés scolaires.

Enfin la volonté de la région de développer l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire est une gageure. En effet, les différents chiffres démontrent que l'argument qui voudrait que la formation et la réussite en apprentissage seraient meilleures que sous statut scolaire est totalement infondé. Deux points étayent la qualité de l'enseignement sous statut scolaire : d'une part, 38 % des contrats signés par les apprentis de moins de 18 ans sont rompus (DARES 2016), alors que dans la voie scolaire les abandons sont inférieurs à 20 % (DEPP 2016), d'autre part, l'obtention du bac professionnel est de 71 % en voie scolaire alors qu'elle n'est que de 51 % en apprentissage (DEPP).

La volonté de développer l'apprentissage n'a donc qu'un seul but : un désengagement de la région dans les lycées professionnels et non pas la réussite des jeunes à long terme. En effet, la voie scolaire permet d'offrir une formation méthodique et complète à un métier et à la citoyenneté, alors que l'apprentissage ne permet que de répondre aux besoins immédiats des entreprises.

Quant à l'expérimentation bacs pro en BTS, nous avons de nombreux retours d'abandons depuis le début de l'année scolaire. De nombreuses sections de BTS ont vu arriver des étudiants de baccalauréat professionnel en fin de classement, qui n'ont pas acquis les connaissances nécessaires à une poursuite d'études dans la filière choisie. Pendant ce temps d'autres élèves n'ont pas obtenu leur premier choix et ont préféré prendre une autre formation, moins adaptée, de peur de ne pas avoir de formation post-bac. Nous serons donc attentifs au bilan que vous nous ne manquerez pas de nous communiquer.

Cette année est également marquante puisque les Psychologues scolaires du 1^{er} degré et les Conseillers d'Orientation-Psychologues du 2nd degré deviennent « Psychologues de l'Education Nationale ». Ce nouveau corps, largement porté par la FSU, revalorise les missions, la place de la psychologie au sein de l'école et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré. Si au niveau national, divers dossiers urgents sont encore en attente (indemnités, ligne hiérarchique dans le premier degré, etc.), au niveau académique certaines interrogations se posent également. Ainsi, alors que le nouveau corps des Psy EDA et EDO est entré en vigueur au 1^{er} septembre, nous attendons encore le groupe de travail évoqué afin de lancer une véritable campagne de communication auprès des établissements, partenaires et usagers. C'est maintenant qu'il faut les informer ! La FSU dénonce également les projets de l'ARF concernant le transfert des CIO « en vue de la meilleure organisation des flux vers les différentes filières ». Ce n'est pas là notre vision de l'orientation. Le nouveau statut conforte lui-même l'idée d'une orientation tenant compte en toute neutralité du développement psychologique du jeune. Dans le cadre régional, sur la question du SPRO, la FSU rappelle qu'elle ne peut se satisfaire de la réponse de M. Le Recteur quant à l'implication des CIO dans le Service Public Régional d'Orientation au-delà des textes réglementaires. Le cadrage actuellement proposé dans la convention Etat-Région, associant par exemple les CIO au cahier des charges, ne les respecte pas.

Dernier point : les conditions de vie faites aux mineurs non accompagnés. Nous nous inquiétons des garanties de leurs droits particulièrement en ce qui concerne celui de l'éducation et des poursuites d'études. Nous rappelons qu'aujourd'hui un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. En France, en vertu du principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelé dans le Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. Or pour

de plus en plus de jeunes mineurs du département , les obstacles institutionnels à la scolarisation se multiplient dans le Pas-de-Calais, qu'il s'agisse du dispositif « mise à l'abri » dévoyé comme à Saint-Omer ou de dysfonctionnements récurrents entre les établissements scolaires et les référents ASE. La FSU avec notamment le Réseau Education sans Frontières a saisi le Défenseur des Droits .Elle demande que l'institution prenne toute sa place dans la défense du droit à la scolarisation de ces jeunes mineurs isolés, condition primordiale à la réussite de leur intégration.

En ce qui concerne la partie Région, nous ne pouvons que constater l'absence de documents concernant le projet de dotation des EPLE et le projet de PPI alors que ces questions sont soumises au vote du CAEN. Cela n'est pas acceptable. Les problèmes de calendrier sont réels: le Ceser a rendu ce matin même son avis et la plénière du conseil régional aura lieu dans quelques jours. Mais nous ne pouvons nous satisfaire de voir le CAEN réduit à de la figuration. Cela ne fait que renforcer une impression d'opacité nuisible au bon fonctionnement des lycées.

Quant à la carte des formations, le document fourni est une fois encore indigent : les formations ne sont pas clairement définies et ne permettent pas une analyse objective des propositions. Là encore donc une grande impression d'opacité sur cette question pourtant primordiale.